

SEANCE DU 06 MARS 2020

Présents : MM LALA-LAFFONT Maryse, BAREIL Bruno, JESUPRET Suzanne, DERKAOUI Abdelkader, FONTES Jean-Marc, SELARIES Pierre, , BAREIL Marc
Absents excusés: Mme DEVEYER Nicole
Absents: Mme FOURQUET Dominique,
Secrétaire de séance : SELARIES Pierre
Date de la convocation : 28 février 2020
Début de séance : 20h50

Madame le Maire propose que soit rajouté l'augmentation de l'indice de madame DERKAOUI sur ses 2 postes

- **VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS**

Budget principal

Dépenses de fonctionnement : 235 508,47 €
Recettes de fonctionnement : 301 366,29€

Dépenses d'investissement : 97 822,81 €
Recettes d'investissement : 61 104,45 €

➤ *Vote : 6 Pour ; 1 Abstention*

- **AFFECTATION DES RESULTATS**

Budget principal

Excédent de fonctionnement capitalisé : 35 254,14 €
Excédent de fonctionnement reporté : 291 256,03 €

➤ *Vote : 6 Pour ; 1 Abstention*

CCAS

Déficit de fonctionnement : 0 €
Excédent de fonctionnement 3 903.92 €

➤ *Vote : 5 Pour ; 1 Abstention*

- **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION**

Les comptes de gestion du Receveur Municipal sont identiques aux comptes administratifs et adoptés à l'unanimité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

→ *Approuve les comptes*

➤ *Vote : 6 Pour ; 1 Abstention*

- **OUVERTURE ANTICIPEE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT**

Madame le Maire indique qu'afin de pouvoir payer les petites dépenses début d'année 2020, il est demandé au conseil municipal d'ouvrir par anticipation le crédit d'investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

→ *Approuve la proposition*

➤ *Vote pour la proposition à l'unanimité*

- **INTERDICTION STATIONNEMENT RUE DE L'EGLISE**

Madame le Maire propose d'interdire le stationnement rue de l'Eglise afin d'éviter tout stationnement long et gênant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

→ *Approuve l'interdiction de stationner rue de l'Eglise*

➤ *Vote pour la proposition à l'unanimité*

- **AUGMENTATION DE L'INDICE DE MADAME DERKAOUI**

Actuellement madame DERKAOUI occupe 2 postes ; l'un en CDD en tant que gérante de l'agence postale avec un indice majoré de 327 et un indice Brut de 350 et un poste d'agent d'entretien avec un indice majoré de 316 et un indice Brut 330. Les salaires sont calculés sur l'indice majoré.

Compte tenu de l'ancienneté et de la qualité du travail de madame DERKAOUI, il est proposé, d'une part de tenir compte des reclassements indiciaires et de son ancienneté et de lui affecter :

- Au poste gérante de l'agence postale un indice majoré de **332** et un indice Brut de 356
- Au poste d'agent d'entretien un indice majoré de **332** et un indice Brut 356.

(le point d'indice est à 4.68€ brut, soit, compte tenu des temps partiels, un coût pour la commune de 23,57€)

A compter du 1^{er} mars 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

➤ *Vote : 6 Pour ; 1 Abstention*

- **QUESTIONS DIVERSES**

- Demande de subvention des donneurs de sang accordée à hauteur de 80€ comme en 2019

Fin de séance : 22h20

Villespy, le 09 mars 2020

Le Maire

